

NOTE EXPLICATIVE

A.Prestations de serment et installation du président du conseil en tant que conseiller communal

Conformément à l'article L1122-15 alinéa 3 du Code, Monsieur Roger Vanderstraeten, Bourgmestre sortant exerçant la présidence du conseil et réélu en qualité de conseiller communal, va prêter serment entre les mains de Madame Kheltoum Marir, conseillère communale réélue et qui, à la fin de la législature précédente, exerçait les fonctions de première échevine.

Il prête serment et est déclaré installé dans ses fonctions de conseiller communal et reprend alors la présidence de la séance.

B. Prestations de serment et installation des conseillers dont les pouvoirs ont été validés

Monsieur Roger Vanderstraeten, président du conseil, et installé en qualité de conseiller communal invite ensuite les nouveaux élus dont les pouvoirs ont été vérifiés et validés et qui n'ont pas renoncé au mandat de conseiller communal qui leur a été conféré à prêter serment entre ses mains.

Les élus suivants et n'ayant pas renoncé à leur mandat sont appelés par ordre alphabétique :

Madame Stacy CANGE, Monsieur Saverio CIAVARELLA, Madame Annette CORNELIS. Monsieur Bernard DELGUSTE, Monsieur Didier DELPOMDOR, Monsieur Laurent DEWEER, Monsieur Jeremy HENRARD, Monsieur Guillaume HOSLET, Madame Marina KELIDIS, Monsieur Loïc LAURENT, Madame Kheltoum MARIR, Monsieur Quentin MEUNIER, Monsieur Claude MONNIEZ, Monsieur Joël PLEYIERS, Madame Anna-Maria SAVINI, Madame Hélène WALLEMACQ,

Ces élus sont déclarés installés en qualité de conseillers communaux.